



PROGRAMME DE MOBILITE ETUDIANTE

« FREE MOVER »

■ PRESENTATION

Le statut de «*Free mover*» permet à des étudiants européens de suivre des cours à l'Université d'Auvergne et d'obtenir des crédits ECTS tout comme les étudiants Erasmus. Leurs résultats pourront être validés par leur université d'origine.

Les étudiants « *Free movers* » bénéficient de la gratuité de leur inscription à l'Université, néanmoins ils ne disposent pas de l'octroi d'une chambre en cité universitaire.

Sur le plan académique, les étudiants « *Free movers* » ne peuvent pas obtenir un diplôme à l'Université d'Auvergne mais, comme les étudiants Erasmus, ils obtiendront des crédits ECTS à faire valider par leur université d'origine. Ils doivent donc obligatoirement **avoir un enseignant responsable de leur mobilité au sein de leur université d'origine**, enseignant qui établira avec eux leur contrat d'études ou *Learning Agreement* avant leur départ et qui validera les crédits ECTS obtenus à leur retour.

Cette procédure est ouverte aux étudiants européens d'un niveau L3 minimum. La durée d'une mobilité « *free mover* » est de 3 à 12 mois maximum.

■ DOCUMENTS A FOURNIR

- Compléter le formulaire «*Free Mover*» à disposition sur le site de l'UdA
- Une attestation d'inscription pour l'année universitaire courante de l'université d'origine
- Un learning agreement validé par leur Université d'origine
- Un niveau de français minimal est requis, basé sur l'obtention d'un ou des diplômes suivants : DELF – DALF – DU «Français – Langue et Civilisation» de l'UdA

Ce dossier est à transmettre à :

Université d'Auvergne – Clermont 1

Madame Stéphanie PERSON

Service des Relations Internationales et de la Vie Etudiante

49 Boulevard François Mitterrand

63 001 Clermont Ferrand